



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le1.3.JUIL...2020.....
et publié le1.3.JUIL...2020.
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la fédération ADN
Tourisme**

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Étaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Étaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

**OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la fédération ADN
Tourisme**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-33,

Vu ses délibérations du 31 janvier 2013 relatives aux adhésions à la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI) et à l'Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (UDOTSI),

Considérant que le 11 mars 2020 suite au regroupement de FNOTSI et d'UDOTSI a été créée la fédération ADN Tourisme,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal de désigner un représentant au sein de la fédération ADN Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

Vu les candidatures de Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Christiane GAUTIER et de M. Philippe SZYNKOWSKI

Après avoir procédé au vote :

- Nombre de votants : 33
- Suffrages exprimés :
 - o Mme Sylvie BLERY-TOUCHET : 26 voix
 - o Mme Christiane GAUTIER: 5 voix
 - o M. Philippe SZYNKOWSKI : 2 voix

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Sylvie BLERY-TOUCHET pour représenter la Ville au sein de la fédération ADN
Tourisme.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Handwritten signature in blue ink]